COVID-19 : mettre à jour le document unique

Les risques professionnels liés au Covid-19 doivent être évalués et un plan d'action doit être établi.
La grille ci-dessous peut vous aider à mettre à jour votre document unique.
Cette grille est également disponible sur l'outil d'aide à l'évaluation des risques www.evrp-online.com.

Les situations de travail particulièrement exposantes sont-elles identifiées (contact avec des malades, contact avec le public, contact avec les collègues…) ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
Un Plan de Continuité de l'Activité et/ou un Plan de Reprise de l'Activité a-t-il été élaboré, en associant les institutions représentatives du personnel ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
Les règles de distanciation suivantes sont-elles mises en place :		
- télétravail (pour les postes de travail qui le permettent) ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
- répartition des salariés dans des bureaux individuels ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
- décalage des horaires de travail ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
- suppression ou limitation des réunions, rassemblements et déplacements ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
- échanges par visioconférence, téléphone, mail… ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
- distance entre postes de travail supérieure à 1 mètre (4 m² par salarié) ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
Le partage de matériel entre salariés est-il évité ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
Les portes restent-elles ouvertes, quand cela est possible, afin de limiter la manipulation de poignées ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
Les espaces communs font-ils également l'objet de mesures de prévention (couloirs à sens unique, distanciation dans les vestiaires, gestion à l'aide d'un planning du nombre de personnes présentes simultanément dans le local de restauration, affichage pour limiter le nombre de personnes dans les ascenseurs…) ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
Les mesures d'hygiène suivantes sont-elles mises en place :		
- moyens d'hygiène (savon liquide, papier d'essuyage des mains à usage unique, solution hydro-alcoolique, mouchoirs…) ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
- nettoyage fréquent des locaux/véhicules/outils, avec une attention particulière pour les éléments souvent touchés (poignées de portes, claviers, téléphones…) ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné
- aération régulière (ouverture des fenêtres, ventilation mécanique sans recyclage d'air…) ?	☐ Oui ☐ Non	☐ En partie ☐ Non concerné

Des masques sont-ils fournis aux salariés ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
Un inventaire est-il réalisé régulièrement afin d'assurer l'approvisionnement en consommables (masques, solution hydro-alcoolique, produits de nettoyage…) ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
La gestion des déchets est-elle organisée (poubelles à pédale, sacs étanches…) ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
Une information a-t-elle été diffusée aux salariés sur :	
- les moyens de propagation du virus ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
- les pathologies fragilisant l'état de santé ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
- la conduite à tenir en cas de suspicion de COVID-19 chez un salarié ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
- les modifications de l'organisation du travail ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
- les "gestes barrières" (lavage des mains, pas de serrage de mains…) ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
- l'utilisation des masques ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
Des mesures de prévention sont-elles prévues pour l'accueil du public (limiter le nombre de visiteurs ou de clients et organiser les files d'attente, matérialiser une distance de sécurité, installer des écrans en plexiglass, mettre à disposition de la solution hydro-alcoolique, afficher des consignes…) ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
Le plan de prévention a-t-il été mis à jour pour chaque situation de co-activité (entreprises extérieures pour les opérations de nettoyage, de maintenance, de gardiennage, de livraisons…) ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
Consultez-vous régulièrement le site internet du ministère du travail pour prendre connaissance des documents de prévention diffusés ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné
Les autres risques professionnels ont-ils été réévalués suite aux modifications d'organisation (télétravail, changement des horaires, travail isolé, absence de salariés formés, machines et équipements arrêtés pendant le confinement, utilisation de nouveaux produits ou de nouveaux outils, local de restauration inaccessible…) ?	☐ Oui ☐ En partie ☐ Non ☐ Non concerné

© ASMIS – Toute reproduction interdite